



PENVENAN, le 17 septembre 2021,

Madame le Maire, Denise PRUD'HOMM,

Aux Conseillers Municipaux

INVITATION

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL

DATE : JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

HEURE : 20H00

LIEU : SALLE DES FÊTES

ORDRE DU JOUR :

1. ELECTION D'ADJOINTS AU MAIRE

2. ORGANISATION DE LA VIE MUNICIPALE

- Indemnités des élus ;
- Composition des commissions communales ;
- Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein des syndicats et organisation de coopération intercommunale ;
- Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES :

- Décision modificative n°2 - Budget Commune ;
- Décision modificative n°2 – Budget Salles Communales ;
- Décision modificative n° 3 – Budget Centre de Vacances ;
- Décision modificative n° 1 – Budget Campings ;
- Gratuité de la mise à disposition de la salle des fêtes dans le cadre des campagnes électorales ;
- Instauration d'un tarif « Formations professionnelles » organisées par l'UFOLEP (l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) ;
- Renouvellement de la convention d'aide financière de Lannion Trégor Communauté (LTC) pour les transports spéciaux d'enfants des écoles primaires.

4. PERSONNEL COMMUNAL : Actualisation des primes et indemnités

5. JEUNESSE : Mise en place du dispositif « Argent de poche »

6. COMMUNICATION : Contrat d'autorisation du droit à la copie d'œuvres protégées



7. AFFAIRES FONCIÈRES :

- Demande de portage foncier auprès de Lannion Trégor Communauté (LTC) – parcelle cadastrée section AE n°284 ;
- Déclassement et rétrocession d'une portion de la route départementale n°74 - rue Anatole Le Braz.

8. CHARTE RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITÉS

9. INFORMATION : Candidature au label national « Terre saine – Communes sans pesticides »

10. INTERCOMMUNALITÉ : Pacte financier et fiscal de solidarité de Lannion Trégor Communauté pour le mandat 2020-2026

11. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

12. QUESTIONS DIVERSES

**Pour le Maire empêché
et par obligation,**

L'Adjointe déléguée,

Madame Laetitia LE BOUDER

